



STE EULALIE DE CERNON
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 MARS 2016 A 20H30

Présents : Le Maire CADENET Thierry, GLANDIERES Célia, GELY Julie, MURET Sophie, VIALA Philippe, VINAS Marie-Laure, Frédéric RIGAL et Yves GAZZO.

Absents excusés : Julien Viala, Yoann Forestier

Secrétaire : Célia Glandières

➤ Comptes de gestion :

Approbation à l'unanimité des comptes de gestion 2015 du trésorier conforme aux comptes administratifs de la Commune.

➤ Comptes administratifs :

Approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2015 de la Commune conforme aux comptes de gestion du Trésorier.

➤ Affectations des résultats :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, au vu des résultats cumulés 2014-2015, les affectations suivantes :

Budget principal :

-un excédent d'investissement de 772,27 €

-un excédent de fonctionnement de 96 866,89 €

Budget de l'assainissement :

-un déficit d'investissement de 20 254,34 €

-un déficit de fonctionnement de 6737,37 €

Budget de l'eau :

-un déficit d'investissement de 31 168,24 €

-un excédent de fonctionnement de 112 919,60 €

Budget du lotissement :

-un déficit d'investissement de 300 €

-un excédent de fonctionnement de 24 540 €

➤ Vote des 3 taxes : les taux suivants sont retenus à l'unanimité :

Le conseil municipal reconduit les taux de 2015

Taxe d'habitation : 8,65

*Taxe foncière bâti : 13,50
Taxe foncière non bâti : 62,00*

➤ *Budget prévisionnel 2015 de la commune :*

*Investissement équilibré à hauteur de 344 383,46 €
Fonctionnement équilibré à hauteur de 421 195,89€
Adopté à l'unanimité*

➤ *Budget de l'eau :*

*Adopté à l'unanimité.
On notera un reversement de ce budget vers le budget principal de 24 000 €.*

➤ *Budget assainissement :*

*Adopté à l'unanimité.
Les travaux de cette année sont budgétisés, il reste même une marge de manœuvre de 18 769,10 € .*

➤ *Budget du lotissement le clos des Clauzets :*

Adopté à l'unanimité

➤ *Amortissement des immobilisations:*

Le conseil municipal délibère que les réseaux d'assainissement seront amortis sur une durée de 50 ans, les ouvrages lourds de génie civil sur 50 ans, les ouvrages courants sur 25 ans, les canalisations d'adduction de l'eau sur 30 ans, les installations de traitement sur 10 ans, les pompes sur 10 ans, les organes de régulation sur 4 ans, les bâtiments entre 10 et 100 ans, les agencements et les installations électriques sur 15 ans, le mobilier sur 10ans, l'outillage sur 5 ans, le matériel informatique sur 2 ans, les véhicules sur 4 ans.

➤ *Jardins communaux :*

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement des jardins communaux qu'il a élaboré, et invite les personnes désireuses de cultiver un lot de se rendre en Mairie pour en prendre connaissance.

➤ *Prime employé communal :*

Le conseil vote à l'unanimité la reconduction d'une prime d'administration et de technicité pour l'employé communal pour l'entretien de la station d'épuration.

➤ *Adhésion à Aveyron Culture :*

Le conseil se prononce favorablement à l'adhésion à Aveyron Culture pour un montant annuel de 25 €.

➤ Périmètre de l'eau :

Décision est prise de mandater Aveyron Ingénierie pour mener les actions nécessaires pour la mise en place des périmètres de protection du captage d'eau potable de la commune.

➤ Aménagement du point accueil :

A l'occasion des travaux réalisés au point accueil de la Commanderie, le conseil municipal sollicité la DRAC pour une participation aux financements. D'autres co-financements vont être demandés auprès de la Région du Département.

La séance est levée à 22h10.